



La sécurité dans les autobus

Diverses mesures à l'étude!

La Fédération des commissions scolaires du Québec a participé à la consultation nationale menée par Transports Canada et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) sur la sécurité dans les autobus. Cette consultation nationale s'est déroulée en juin 2000 à travers le Canada¹. L'objectif était d'examiner la sécurité routière dans le transport scolaire et interurbain.

Cette consultation a permis aux représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des organisations œuvrant à la sécurité publique en général de faire part de leurs préoccupations concernant la sécurité dans les autobus scolaires et les autocars.

Transports Canada assurera le suivi des recommandations du rapport touchant sa responsabilité. Les autorités provinciales ou le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM) traiteront des dossiers qui relèvent des provinces. La SAAQ assure le suivi pour le Québec. À cet effet, elle a invité les organismes qui ont participé à la préparation de l'atelier du Québec, dont la FCSQ, à participer à une réunion le 5 juillet dernier pour assurer le suivi des recommandations du rapport. En voici un court aperçu.

Absence de ceintures de sécurité dans les autobus scolaires

Le port de la ceinture est obligatoire dans les véhicules et les parents ne comprennent pas pourquoi il n'y en a pas dans les autobus scolaires.

Il est prévu que Transports Canada organise une campagne d'éducation du public sur la sécurité dans les autobus et poursuive ses travaux sur l'utilisation de systèmes de retenue pour les enfants du préscolaire. L'élaboration d'un dépliant ou d'un guide sur le transport des tout-petits dans les autobus scolaires ou dans les berlines est proposée. La SAAQ assurera le suivi de ce dossier, lequel devrait être réalisé conjointement avec le ministère de la Famille et de l'Enfance.

Dispositifs de sécurité

Plusieurs dispositifs de sécurité ont fait l'objet de discussions. Ainsi, des recherches seront menées par Transports Canada concernant l'efficacité des feux d'avertissement d'un prochain arrêt pour réduire la vitesse de circulation et les dépassements illégaux, les avantages et les problèmes de conception des bras d'éloignement et la révision de la norme des rétroviseurs. Par le biais du comité sur la sécurité du transport des élèves, le ministère des Transports du Québec (MTQ) informera les intervenants des motifs qui justifient la pertinence d'ajouter ou non des équipements aux autobus scolaires et discutera de l'opportunité de rendre obligatoire l'ajout de feux intermittents jaunes.

Difficulté de recruter des conducteurs et formation

Divers facteurs ont été mentionnés pour expliquer la difficulté de recruter des conducteurs et des conductrices d'autobus scolaire et plusieurs suggestions ont été énoncées pour corriger la situation. Par exemple, la modification de la règle qui consiste à étaler sur trois mois l'accès à la conduite, un meilleur système de

rémunération, l'amélioration de l'accessibilité à la formation des conducteurs et conductrices, etc. Concernant les problèmes liés à la sécurité à bord des véhicules et dans les déplacements vers l'école, la FCSQ examinera avec la SAAQ un moyen de connaître les différentes actions menées par les commissions scolaires pour améliorer la sécurité routière et la meilleure façon de les diffuser.

Définition d'un autobus scolaire et utilisation des berlines

Les participants et les participantes reconnaissent que divers types de véhicules servent au transport scolaire comme les mini-fourgonnettes et les berlines. Même si ces véhicules n'offrent pas la même sécurité que les autobus scolaires, leur utilisation s'avère essentielle dans certaines situations. Par ailleurs, ces véhicules et leurs chauffeurs ne sont pas soumis aux règles s'appliquant au transport scolaire. Le MTQ examinera ce problème et proposera des solutions, notamment par l'entremise de la nouvelle Loi concernant les services de transport par taxi et de la révision du cadre organisationnel des services de transport adapté.

La Fédération suit de près toute la situation relativement au transport scolaire.

Pour prendre connaissance de la version intégrale du rapport de Transports Canada, veuillez consulter le site Internet suivant : www.tc.gc.ca/securiteroutiere/bus/consultations/index_f.htm.

¹ La consultation s'est tenue dans six villes : Québec, Toronto (Ont.), Moncton (N.-B.), Victoria (C.-B.), Winnipeg (Man.) et Lloyminster (Alb.).